

# L'HISTOIRE DE NOYON

## racontée par le nom de ses rues.

### LE CENTRE HOSPITALIER

Comme partout ailleurs, le Centre Hospitalier est une institution de première importance dans l'organisation de la société noyonnaise. On l'appelait, naguère comme jadis, l'hôpital-hospice pour bien faire savoir que cette mystérieuse cité remplissait la double fonction de soins aux malades et de secours aux nécessiteux. Plus spécialement dans l'exercice de sa seconde raison d'être, il avait souvent dans le temps une réputation péjorative ; dans notre enfance, à la maison comme à l'école, le paresseux s'entendait menacé du pire des destins : "... tu finiras à l'hospice!".

Présentement le centre hospitalier a meilleure presse et celui de Noyon est en constant progrès sous l'effet de la modernisation exponentielle des méthodes et des équipements. Aussi la plupart des citoyens de la ville et des campagnes y viennent-ils au monde, s'y font-ils soigner et parfois y terminent-ils leur vie.

Dans la précédente chronique, il fut question des circonstances de l'implantation de cette antique institution sur le Mont Saint-François, cette fois-ci l'occasion semble propice à un rapide rappel de son histoire.

### L'HOTEL-DIEU

Dans le XIIIe siècle où la ville de Noyon en pleine maturité prit sa physionomie définitive, précisément en 1178, fut fondé l'hôtel-Dieu dont il ne reste plus qu'un témoin, le cloître de la communauté des sœurs hospitalières. Cet établissement remplaça des hôpitaux désuets. Continuèrent à remplir leur fonction la léproserie et l'hôpital de la Gésine réservé aux femmes en couches. A remarquer cependant que ces deux établissements furent détruits en 1552 et en 1557 au cours de luttes entre François 1er et Charles Quint, mais ne purent être reconstruits. Dès lors, et pendant un siècle, l'hôtel-Dieu assura seul les soins et les secours jusqu'au moment où il fut déchargé de sa fonction d'hospice ainsi qu'il va être dit.

Le nombre des mendiants augmenta au XVIIe siècle non seulement en raison du manque de travail, mais encore par l'effet des conflits politiques engagés par le pouvoir et des luttes intestines, comme le fut la Fronde.

La population eut alors à souffrir d'une pénurie que les charités privées ou publiques s'appliquaient à pallier. Pour les premiers l'aumône comptait au nombre des oeuvres pies ; la charité publique s'exprimait par des oeuvres permanentes instituées dans ce but. On doit surtout citer "l'aumône du cloître", sorte de bureau de bienfaisance, fondée au début du XIIIe siècle, et administrée par le chapitre de la cathédrale. Le fonds de cette institution était surtout alimenté par des donations testamentaires des chanoines ; puis par des bienfaiteurs.

Autre effet du coût des guerres pour la commune : l'assèchement des caisses publiques de la ville de Noyon fut tel que la municipalité se trouva contrainte à solliciter des reports du paiement de ses impositions en cours. Par un arrêt du 19 août 1650, le Conseil d'Etat accorda un délai mais en exigeant le paiement des intérêts de retard.

C'est dans cette triste circonstance qu'intercéda un célèbre Noyonnais, François de Maucroix, avocat au Parlement, ami de La Fontaine avec qui il s'adonnait à la poésie.

Par dépit amoureux, il se fit d'Eglise et devint chanoine de Reims. Etant demeuré en relations avec sa ville natale, au fait des misères qui l'accablaient, il s'empessa d'intervenir auprès de saint Vincent de Paul qui obtint pour Noyon une aide financière et de la semence.

### L'HOPITAL GÉNÉRAL

Emu d'une telle détresse et d'une situation allant s'aggravant, le pouvoir royal s'appliqua à trouver des remèdes à ce fléau qui choquait la société policée du Grand Siècle. L'enfermement prévalut, assorti d'une mise au travail. Par l'édit de 1656, Louis XIV institua les "hospitaux généraux pour la clôture et l'enfermement des pauvres mendiants, valides et invalides, de l'un ou l'autre sexe".

La ville de Noyon ne tarda pas à envisager la création d'un tel établissement. Dès l'année 1657, le clergé, le maire, Mathieu de Précelles, et les échevins ayant obtenu l'accord royal par les lettres patentes du 28 septembre 1657, fondèrent l'hôpital général de Noyon qui fut mis en activité avec un personnel improvisé et dans des locaux de fortune. On y accueillit les mendiants qui furent employés à des travaux ménagers, jardiniers ou de bonneterie, les enfants reçurent une formation à divers métiers. Ayant abouti derrière l'église Saint-Maurice, entre la rue de Paris et le Boulevard Charmolue, dans les anciens immeubles des étuves, l'hôpital général put s'étendre sur un terrain cédé par les cordeliers. Quelques années plus tard, il acquit les biens de léproseries et d'hôpitaux désaffectés de la région de Noyon.

Enfin, la commission administrative chercha à doter l'établissement d'un personnel qualifié.

Au cours du XVIIe siècle, nombreuses furent les congrégations religieuses soit universelles, soit diocésaines, créées pour soulager les effets de la misère permanente. La commission s'adressa à la plus en vue, les sœurs de la charité de saint Vincent de Paul qui ne furent pas disponibles. Son choix se porta alors sur une congrégation d'origine bretonne, dite de Saint-Thomas de Villeneuve qui accepta. Au cours de la signature du contrat intervenu entre l'évêque, la supérieure générale et la commission administrative, la supérieure engagea sa congrégation à fournir à perpétuité des religieuses à l'établissement hospitalier de Noyon.

### LA FUSION DES HOPITAUX

Spoliés par la Révolution et donc privés de revenus fonciers, aussi bien l'hôtel-Dieu que l'hôpital général avaient de grandes difficultés à subsister. Il devint évident de réduire les doubles frais de fonctionnement par la fusion. Mais on se heurtait à des intérêts divers et à de véritables empêchements qu'il fallait surmonter. Cependant dès 1816, il fut possible de réaliser une commission administrative, un financement et une comptabilité uniques. A partir de ce premier pas, il fallut attendre trente six ans pour parvenir à la décision, obtenue à la suite de réunions, d'interventions tant de la curie romaine que de la préfecture, de rapports d'ordre technique ou d'ordre médical. L'arrêté préfectoral de fusion intervint le 13 décembre 1852, ordonnant la fermeture de l'hôtel-Dieu et confiant le service médical à l'hôpital général qui fut contraint d'y adapter ses locaux et son personnel. Quant à l'hôtel-Dieu, il fut acquis par la ville de Noyon en 1865 et affecté à une école et à un dispensaire.

Ainsi l'hôpital hospice, transféré sur le Mont Saint-François en 1935 et continuant aujourd'hui à maintenir la santé des Noyonnais, émane bien à la fois de l'hôtel-Dieu fondé en 1178 et de l'hôpital général créé en 1657.

Ce qu'il fallait démontrer.

(à suivre)  
Jean Goumard

Errata: (n°172) L'étude préparatoire à la construction de la chapelle eu lieu en 1933 et non en 1939.